



Fenêtres sur classes

Journal du SNUipp - FSU Guyane

Janvier 2015

numéro 126

Directeur de publication :
Alexandre Dechavanne

Imprimé par nos soins
Prix : 1 Euro

JE SUIS CHARLIE

Sommaire :

P 2-3 : Elections pro : les
résultats, salaires PE et
Recteur

P 4-5 : Consultation pro-
grammes, rythmes scolaires

P 6-7 : Maître itinérant et
de proximité, corps des
psychologues

P 8 : Grève du 3 février

Cette année 2015 a commencé par la tuerie antisémite de Vincennes et l'assassinat politique collectif de la rédaction de Charlie Hebdo. Ces meurtres sont liés à un insupportable obscurantisme sectaire, que porte potentiellement toute religion. Ces attentats interviennent alors que la France est en proie à ses pires cauchemars : **l'intolérance, la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie sur fond de crise sociale.**

Cette crise, les injustices et le peu d'espoir d'un avenir meilleur laissent la place à l'expression des fondamentalistes. Les gouvernements successifs ont sciemment renoncé, depuis bien longtemps, à investir dans des politiques ambitieuses pour tous. **Les minorités n'ont toujours pas leur juste place** dans l'espace public, les politiques de logement sont catastrophiques et accentuent la misère sociale. L'accès aux énergies, aux moyens de communication, à la culture, à l'éducation, à la santé, au transport ne doit pas être réservé à une minorité privilégiée.

Les inégalités sociales sont grandissantes en France et la Guyane n'est pas épargnée. Le pire étant que **l'école de la République les aggrave.**

Face à ce traumatisme qu'ont créé ces tueries, le gouvernement a eu la tentation du tout sécuritaire, dérive inefficace, injuste et dangereuse. Les lois liberticides sont temporairement écartées mais nous devons rester vigilant.

Certains collègues ont été interpellés par des élèves ne se reconnaissant pas dans les valeurs de la République. Alors, le ministère veut remettre **la morale et l'instruction civique** au goût du jour. Comme si les enseignants ne se préoccupaient pas de ces questions auparavant. Les valeurs de **liberté, d'égalité et de fraternité** ne pourront être transmises à nos élèves des classes populaires que lorsqu'elles deviendront leur quotidien.

La France a précarisé le travail, favorisant le chômage de masse qui exclut de la société. **Stop aux politiques d'exclusion**, d'austérité qui accroissent les inégalités. Il est indispensable de revoir la répartition des richesses pour mieux vivre ensemble. Ces choix sociétaux devront passer par un investissement massif dans les services publics et cela commence par l'Éducation. Dans notre département, l'accès à une éducation de qualité doit devenir une réalité pour tous les enfants, dès l'âge de 2 ans.

Bonne année 2015



Syndicat National Unitaire

des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

Bât. F n° 24, cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE

Tél : (05.94) 30.89.84 ou (06.94) 27. 15. 29 Fax : (05.94) 30.51.03

E-mail: snu973@snuipp.fr Site web : <http://973.snuipp.fr>

Elections professionnelles : les résultats

L'équipe du SNUipp-FSU Guyane tient d'abord à **remercier chaleureusement tous les collègues** qui ont pris le temps de participer à cette élection malgré la complexité et les difficultés de ce mode de scrutin. Malgré ces obstacles, grâce à vos efforts, nous avons amené ces scrutins à des niveaux de **participation** supérieurs à ceux de 2011 et supérieurs aux moyennes nationales.

Nous remercions particulièrement tous les militants qui se sont déployés sur l'ensemble du territoire pour porter nos revendications et aider les collègues à effectuer ce vote. Un grand merci également à tous ceux qui ont essayé de voter sans pouvoir parvenir à leurs fins, pour des raisons techniques et/ou d'éloignement. **Le SNUipp-FSU Guyane engagera tous les moyens nécessaires pour faire la lumière sur ces dysfonctionnements qui ont privé certains personnels de leur droit de vote.**

CT Académique Guyane

La **nette progression** enregistrée par la FSU Guyane (+ 2,6%) et par le SNUipp-FSU Guyane **(+8,2%)** ne se traduit pas par une augmentation du nombre de sièges : nous conservons **5 sièges sur 10 en CTA**.

Un écart de seulement 13 voix sur 7193 électeurs sépare la FSU de l'UNSA éducation, ce résultat interroge sur les conditions matérielles de cette élection. **La FSU Guyane continuera plus que jamais à faire entendre les revendications des collègues et les besoins de la profession dans chacune des 21 instances où elle est représentée.**

Electeurs	7193	
Votants	3505	
Exprimés	3392	
FSU	1358	5 sièges
UNSA	1371	5 sièges
SUD EDUCATION	163	
CGT	189	
SGEN-CFDT	173	
FNEC-FP-FO	138	

Les syndicats de la FSU Guyane remportent **39 des 72 sièges** à pourvoir dans les commissions qui gèrent les **personnels enseignants, de vie scolaire et d'orientation**. L'UNSA en obtient 19.

CCP non tit ens, éducat, orient Guyane

Les syndicats de la FSU sont fiers de constater que leurs collègues enseignants non titulaires reconnaissent **le travail efficace effectué par les représentants des différents syndicats de la FSU Guyane**. Dans cette instance, la FSU conserve 2 sièges sur 3 et reste la 1^{ère} fédération des enseignants non titulaires.

Electeurs	955	
Votants	359	
Exprimés	350	
FSU	181	2 sièges
SE-UNSA	113	1 siège
SUD EDUCATION	13	
CGT	28	
SGEN-CFDT	9	
FNEC FP FO	5	
SNALC	1	
FAEN	0	

CAP Académique Instits et PE Guyane

Pour la **CAPD du 1^{er} degré** : l'écart est de 30 voix, alors que de nombreux collègues des sites isolés ont vu se dresser des obstacles matériels et techniques à exercer leur droit de vote ! A chacun de prendre ses responsabilités ! Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU Guyane, comme ils l'ont toujours fait, occuperont les **3 sièges** obtenus avec le **sérieux** que vous leur connaissez. Nombre de nos syndiqués ont été empêchés de voter, le score issu de ce **scrutin inéquitable et complexe** fait obstacle à l'expression de leurs besoins et de leurs demandes dans les instances de régulation locale.

C'est **sur le terrain** et avec les collègues que les revendications se construisent et que la lutte s'organise. **Ensemble** nous forcerons les instances à entendre les demandes des enseignants de Guyane.

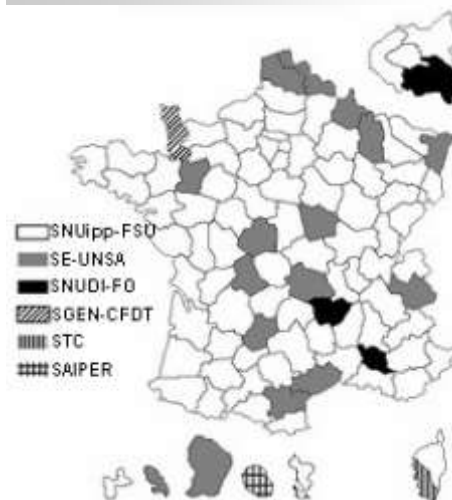
Electeurs	2505	
Votants	1603	
Exprimés	1582	
SNUipp-FSU	723	3 sièges
SE-UNSA	753	4 sièges
SUD EDUCATION	27	
CGT	60	
SGEN-CFDT	19	

CAP Nationale Instits et PE

Les enseignants des écoles ont à nouveau placé le SNUipp-FSU largement en tête aux élections professionnelles du premier degré. Avec près de 66 000 voix, **il reste majoritaire avec près de 20 points de plus que la deuxième organisation syndicale.** Ce résultat, tout comme **les 55% d'enseignants qui n'ont pas voté,** constituent des signaux forts qu'il faut analyser sérieusement et finement. Le SNUipp-FSU reste **le premier syndicat dans 79 départements de France et d'Outremer.**

Electeurs	336503	
Votants	152606	
Exprimés	148969	
SNUipp-FSU	65963	6 sièges
SE-UNSA	37337	3 sièges
SNUDI-FO	19964	1 siège

Carte des CAPD nationale



CT Ministériel

La FSU perd 1 siège mais demeure largement majoritaire, loin devant l'UNSA éducation.

Electeurs	990278	
Votants	413259	
Exprimés	347149	
FSU	137425	6 sièges
SE-UNSA	84751	4 sièges
FO	52579	2 sièges
SGEN-CFDT	34342	1 siège
CGT	21300	1 siège
SNALC	21152	1 siège

Janvier : salaires PE toujours en baisse !

Les enseignants des écoles verront leur **salaire net baisser** de plusieurs euros à partir de janvier. **Une perte annuelle de 96 euros pour un enseignant à l'échelon 3 à 167 euros à la Hors classe.** En cause, l'augmentation du prélèvement pour pension civile qui passe de 9,14 % à 9,54 % du traitement brut.

Une mesure qui vient s'ajouter à la décision du gouvernement de **geler, pour la quatrième année consécutive, le point d'indice** de la fonction publique. Le décrochage salarial des enseignants du 1^{er} degré continue donc à se creuser.



Pour le SNUipp-FSU, il est grand temps de reconnaître enfin le travail et le professionnalisme des personnels de l'éducation nationale et de rendre ses métiers attractifs. Il s'agit là d'une exigence autant matérielle que morale pour un métier à haute qualification.

Outre la fin du gel du point d'indice, le syndicat demande une mesure immédiate avec l'alignement de l'ISAE sur l'ISOE, d'un montant de 1 200€, versée aux enseignants du second degré.

Cette urgence de revalorisation salariale est au nombre des revendications portées dans **la grève du 3 février**.

Salaire Recteur : belles étrennes !

La ministre de l'Éducation nationale a gratifié les recteurs de belles étrennes : **au moins 10 420 € par an !** Un arrêté publié le 28 décembre au Journal officiel fait passer leur « *indemnité de responsabilité* » de 15 200 euros à 25 620 euros. **Soit 68 % d'augmentation.**

Avec une conséquence, la part variable de cette prime sera donc aussi potentiellement augmentée, celle-ci étant basée sur un pourcentage de la part fixe – jusqu'à 45 % – « *en fonction de la manière de servir et des objectifs atteints* »



Résultat : un recteur peut prétendre, en plus de son salaire, à **une prime de 37140 euros par année** en plus de son salaire....soit **le salaire annuel d'un professeur des écoles** au dernier échelon de la hors-classe.

Le rattrapage, ce doit être pour tous

Du côté du ministère, on affirme avoir voulu « *rectifier une anomalie, car les recteurs gagnaient moins (environ 1000 euros par mois) que leurs subordonnés – inspecteurs d'académie et secrétaires généraux* ».

Pour le SNUipp-FSU, ce sont les “anomalies” dont sont victimes les professeurs des écoles qui doivent être avant tout corrigées.

En cette **cinquième année de gel du point d'indice** et où notre salaire vient de baisser après l'augmentation de la retenue pour pension au 1er janvier (+0.40% soit en moyenne 120 euros par

an), il est urgent de revaloriser **le salaire des professeurs des écoles français qui est l'un des plus faibles** des pays développés.

Le rattrapage, ce doit être pour tous !

*Les professeurs des écoles
français ont les salaires
les plus faibles des pays
développés...*

Le SNUipp-FSU revendique la revalorisation de la valeur du point d'indice (gelé depuis 2010), son indexation sur les prix et des **mesures de rattrapage des pertes ainsi qu'une augmentation de 50 points d'indice (230 € mensuels)** pour tous les personnels.

Alexandre DECHAVANNE

Améliorer les carrières du 1^{er} degré

Lors de la création du corps des PE, l'annonce avait été faite que les carrières des PE seraient alignées sur celles du second degré. Plus de 20 ans après, **les inégalités perdurent : le taux d'accès à la hors classe est beaucoup plus faible chez les PE (4%)** que chez les professeurs certifiés (7%), ce qui explique en partie les différences au moment du départ en retraite où 39 % des PE sont à la hors classe contre 78% des certifiés. Seuls 7.6% des professeurs

des écoles terminent leur carrière au dernier échelon de la hors classe. 38% des PE partent en retraite sans atteindre le 11^e échelon de la classe normale.

Le SNUipp-FSU revendique :

- l'accès de tous les enseignants à l'**indice 783**, indice terminal du corps ;
- la **transformation de la hors classe** en échelons accessibles à tous dans le cadre d'une refonte globale de la grille ;
- le passage au sein de cette grille rénovée au **rythme d'avancement le plus**

rapide pour tous, correspondant à un
avancement au grand choix.

Le SNUipp-FSU demande que le salaire des enseignants stagiaires à l'issue de leur recrutement ne soit pas inférieur à l'indice 432, correspondant au 3e échelon actuel, les deux premiers n'étant plus usités depuis 2010.

Le SNUipp-FSU demande des mesures d'accélération de carrière pour les enseignants partant en retraite.

Maître de proximité et maître itinérant

Depuis la rentrée scolaire 2013, ces dispositifs ont été mis en place dans l'Ouest Guyanais. Il s'agit des seuls dispositifs qui vont auprès des familles, pour scolariser des enfants non encore inscrits à l'école. Ce sont les seuls dispositifs qui, conformément aux priorités en REP, proposent une scolarisation pour les enfants de **moins de 3 ans**. Pour le SNUipp-FSU Guyane, cette démarche est positive. Elle doit se développer et être améliorée, dans le cadre du classement de l'académie en **REP+** : recensement de tous les élèves non scolarisés, amélioration des conditions d'accueil des enfants, reconnaissance des difficultés des conditions de travail, équipement des classes, développement de la collaboration avec les familles et de l'école des parents...



Quinze mois plus tard, quelle est la situation des collègues et des élèves ? Le SNUipp-FSU Guyane est allé à la rencontre des collègues PE et ILM investis dans ces projets innovants. Sophie (PE, enseignante de proximité) et Alida (Intervenante en Langue Maternelle) travaillent à **Gotali**, PK 229, RN1, crique Acarouany (**Mana**). Elles accueillent les élèves dans un grand carbet, aéré et loin de la route.

Sandra (PE, enseignante itinérante) et Liline (ILM) travaillent à **Apatou** sur 2 sites, sur la **route des Kampoes** (Anaoela Ondo et Nieng Kampoe).

QUI ACCUEILLEZ-VOUS SUR VOS SITES ?

À Gotali, nous accueillons cette année 9 élèves de TPS (1H30 quotidiennes), 12 PS/MS (2H15) et 24 mamans (1H15). Nous avons gardé les 12 élèves en PS/MS de l'année dernière. Les autres enfants du village sont scolarisés dans les écoles du bourg de Mana. Pour s'y rendre, ils doivent effectuer 170 km en bus (aller-retour) et ils sont obligés alors de quitter la maison avant 06H00!

Sur les kampoes Patience et La Forêt, près d'Apatou, nous avons accueilli 42 élèves sur 4 sites. Nous étions 2

*enseignants.
Cette année,
nous avons
**21 élèves sur
2 kampoos.***

L'investissement des parents dans la scolarité se

mesure à travers leur importante participation aux réunions bimensuelles et aux activités pédagogiques.



QUELS SONT LES ENJEUX PÉDAGOGIQUES MAJEURS ?

Il s'agit de mettre à profit une **confiance**, un partage, afin d'aller plus loin dans les apprentissages, en utilisant **la langue maternelle et celle de l'école**. La priorité est de structurer les enfants dans leur langue maternelle et de nous appuyer sur ces compétences langagières pour développer la langue française.

Cette première scolarisation se fait de manière adaptée sur une durée moins longue compte tenu de leur âge. L'objectif est d'apprendre aux enfants dès l'âge de 2 ans à savoir « **vivre ensemble** » pour se préparer à l'école maternelle.

La place de la **communication avec les familles** est très importante. En plus de cours d'alphabétisation, les parents apprennent les mêmes comptines, chansons et notions que les élèves. Ceci permet une mise en commun en classe lors des moments collectifs et un partage à la



maison.

Nous pensons qu'il faut développer ce dispositif pour amener les élèves à pouvoir mieux entrer dans les apprentissages.

Depuis l'année dernière, nous constatons des points positifs importants : acquisition de vocabulaire, meilleure compréhension des consignes ; une confiance s'est installée avec les enfants et les parents, ce qui facilite **l'expression orale**.

QUEL EST LE 1^{ER} BILAN DU DISPOSITIF ?

Nos anciens élèves sont répartis cette année dans 4 classes en PS et en MS à l'école Albertine Sida (village Maïman). Ce dispositif aura permis l'inscription de **95% des élèves dès la PS** et il aura évité que les élèves ne soient scolarisés seulement à partir de la MS. Le travail en **collaboration avec l'équipe pédagogique de l'école est appréciable** et le retour est très positif après les évaluations.

Dans le domaine de la **langue orale**, les élèves entrent plus facilement en relation avec autrui, ils répondent mieux aux sollicitations de l'adulte, ils répondent beaucoup mieux à des questions simples à partir d'un texte écouté et l'acquisition du vocabulaire a largement augmenté. Dans le domaine du **devenir élève**, ils acceptent de quitter le milieu familial facilement, de participer aux activités collectives, de respecter les règles de vie de classe...

*Nous travaillons principalement les domaines du langage oral et du devenir élève **en français et en nenge**, pour préparer les enfants à l'entrée dans leur future école.*

Nous avons un projet **correspondance** avec une classe de l'école Albertine Sida, qui nous permet de mettre en valeur la langue maternelle des élèves et les **activités traditionnelles** observées sur les sites; 3 sorties sont prévues sur l'année, pour aboutir à **l'écriture et la création d'albums bilingues**.

D'autres projets (danse et musique) en cours d'élaboration rassembleront les parents et les enfants dans les apprentissages.

QUELS SONT LES POINTS À AMÉLIORER ?

Une **convention** devrait être mise en place entre l'association du village de Gotali, la mairie de Mana et le rectorat. Elle serait à l'étude au service juridique du rectorat. Il devrait en découler un meilleur fonctionnement du site avec la **participation de tous** : fabrication du mobilier par des personnes du village, fourniture de matériel, nettoyage des locaux par la mairie (panneaux d'affichage, matériel pédagogique, toilettes sèches, récupérateur d'eau, trousse de secours...) et mise à disposition d'un téléphone satellite par le rectorat. Il manque donc un **cadre administratif**. Aucun document officiel ne prouve que nous travaillons à Gotali.

Maître de proximité et maître itinérant (suite)

Nous pensons qu'il faut **pérenniser ce dispositif et même le développer** car il y a d'autres villages sur la route de Cayenne qui sont dans la même situation

*La mairie d'Apatou participe activement à ce projet, en mettant en place des **conventions** avec les propriétaires des maisons qui accueillent les élèves, l'enseignante et l'ILM. Elle fournit également les **pirogues** pour les sorties scolaires. De plus elle a augmenté sa participation à l'achat de **matériel** scolaire.*

Il reste à réaliser quelques travaux sur le site d'Anaolo Ondo (rambardes, toilettes sèches, armoire).



POUR LA RENTRÉE 2015, QUI POURRAIT BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF ?

D'après le recensement, les chiffres provisoires d'enfants nés en 2013 pour la rentrée 2015 sont 8 à Anaœla Ondo et 11 à Nioeng Kampœ (sites actuels), 3 à la Forestière et 4 à Patience (sites de l'année dernière), 3 à Ponta (autre Kampœ proche). On en décompte également 15 à Sparwin, mais cela dépend de la commune de St Laurent du Maroni, qui devra prendre en charge ces élèves.

Stéphane PAVEE

Corps de psychologues : dernières avancées

Après 30 ans de revendications et d'actions, la création d'un **corps unique de psychologues de l'éducation nationale**, sans fusion 1^o/2^o degré, va voir le jour.

Cela a du sens : psychologues et PE font 2 métiers différents, avec de nombreuses valeurs communes, beaucoup de travail partagé, une présence dans les écoles à travers les RASED. Cette nouvelle étape devrait consolider la place de la psychologie dans le système éducatif. La reconnaissance d'un corps spécifique avec recrutement à la hauteur des besoins est une longue bataille identitaire, une reconnaissance statutaire nécessaire.

L'enjeu majeur du **corps unique** est de mobiliser les psychologues de l'éducation nationale pour :

- accompagner les élèves dans la réussite de leur parcours scolaire dans une école inclusive ;
- participer à la mise en œuvre d'une meilleure continuité école-collège ;
- contribuer au renforcement du dialogue entre l'École et les familles.

Le SNUipp-FSU avec la FSU est opposé à un « psychologue du socle », défendu par le SE-UNSA, qui entrainerait une perte de moyens pour le 1^{er} degré. La priorité au primaire affichée par le ministère doit se concrétiser par des moyens plus importants pour développer la prévention et l'accompagnement psychologiques dès l'école maternelle. **2898 postes** de plus seraient nécessaires si on voulait **1 psychologue pour 1000 élèves** ! Il faudra se battre pour un recrutement suffisant.

Le ministère a pris en compte certaines revendications de la FSU : maintien des **champs d'intervention** (écoles/ collèges, lycées), mise en place d'**une année de formation** de stagiaire distincte du M2, délivrance d'une certification spécifique pour le 1^{er} et 2nd degré. La première session de **concours** de recrutement de psychologues de l'éducation nationale devrait voir le jour en **2016**.

Le concours externe sera ouvert :

- aux candidats justifiant d'une inscription en dernière année d'études M2 de psychologie ou possédant un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministère de l'éducation ;
- aux candidats justifiant d'un M2 de psychologie ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ;
- aux candidats justifiant d'un des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue (liste fixée par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990).

Le concours interne sera ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires

répondant aux mêmes conditions de formation ou de diplôme que les candidats au concours externe et d'au moins 3 années de services publics.

Lors de son inscription à l'un des concours, chaque candidat devra se déterminer pour l'une des **deux spécialités** :

- Psychologue de l'éducation nationale ; option **développement et apprentissages** (1^o degré) ;
- Psychologue de l'éducation nationale ; option **développement, conseil en orientation scolaire et professionnelle** (2^o degré).

Les épreuves d'admissibilité seront communes aux deux options du concours, les épreuves d'admission seront spécifiques à chacune d'elles.

Proposition de la FSU : pour les enseignants qui souhaitent changer de fonction et devenir psychologue, doivent être proposés des **pré-recrutements**, des accès facilités aux **congés formation**, des **aides** financières.

D'autres groupes de travail sont prévus qui devront traiter les obligations réglementaires de service, la mobilité, les promotions, la chaîne hiérarchique, les salaires et les régimes indemnitaires.

La question de l'intégration des psychologues des écoles dans le nouveau corps y sera traitée. Le SNUipp-FSU a demandé qu'elle soit automatique, sur la base du volontariat.



Fabienne ROCHAT

